

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 30.03.01.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 04.10.02 Bulletin 02/40.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : YMC Société à responsabilité limitée  
— FR.

⑦2 Inventeur(s) : MAYDEW ERIC et MAYDEW YANN.

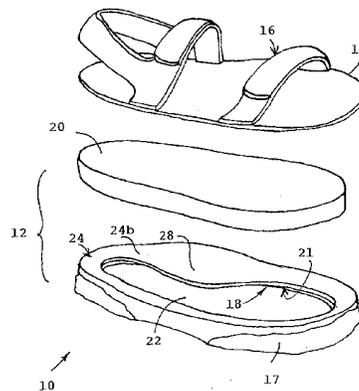
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET HECKE.

⑤4 CHAUSSURE DU TYPE SANDALE.

⑤7 Une chaussure 10 du type sandale, est composée  
d'une semelle (12) ayant une embase (17) avec un loge-  
ment (18) pour l'insertion d'une pièce de remplissage (20),  
et d'une première (14) équipée d'un dispositif d'attache (16)  
pour la retenue au pied de l'utilisateur.

Selon l'invention, le logement (18) de la semelle (12)  
présente une rainure (21) ayant une section transversale en  
U, laquelle est délimitée par une lèvre (24) périphérique  
moulée avec l'embase (17), et comportant une face supé-  
rieure (24b) inclinée vers l'intérieur pour servir à la fois de  
surface anatomique d'appui à la première (14) et de voûte  
plantaire.



**Chaussure du type sandale .**

5

**Domaine technique de l'invention**

10

L'invention est relative à une chaussure de loisirs du type sandale, composée :

- d'une semelle ayant une embase avec un logement pour l'insertion d'une pièce de remplissage,
- et d'une première équipée d'un dispositif d'attache pour la retenue au pied de l'utilisateur.

15

**Etat de la technique**

20

Pour la fabrication de la semelle d'une sandale, il est bien connu de fixer une pièce de remplissage souple dans une embase moulée ayant un fond et deux ailes verticales perpendiculaires. L'assemblage s'effectue généralement par collage, de manière à obtenir une surface d'appui sensiblement plane, sur laquelle est montée la première avec son dispositif d'attache. La finition d'une telle sandale connue pose des problèmes de fabrication, et la tenue du pied n'est pas parfait au détriment du confort.

25

**Objet de l'invention**

30

L'objet de l'invention consiste à réaliser une chaussure du type sandale, facile à mettre en œuvre, et permettant d'obtenir un confort optimum du pied.

5 La chaussure selon l'invention est caractérisée en ce que le logement de la semelle présente une rainure ayant une section transversale en U, laquelle est délimitée par une lèvre périphérique moulée avec l'embase, et comportant une face supérieure inclinée vers l'intérieur pour servir de surface anatomique d'appui à la première.

10 Selon une caractéristique de l'invention, la face inférieure de la lèvre s'étend parallèlement au fond du logement à l'intérieur de ladite rainure.

15 Selon un mode de réalisation préférentiel, la lèvre est équipée d'un rebord externe faisant saillie selon une direction verticale vers le haut, de manière à assurer un positionnement centré de la première lors du collage sur ladite face supérieure. La lèvre possède du côté intérieur une partie centrale élargie conformée selon une voûte plantaire.

20 Selon une autre caractéristique de l'invention, la première comprend une pièce en cuir découpée en fonction de la forme complémentaire du rebord.

La pièce de remplissage est réalisée en mousse, ou en tout autre matériau souple.

## 25 **Description sommaire des dessins**

D'autres avantages et caractéristiques ressortiront plus clairement de la description qui va suivre d'un mode de réalisation de l'invention donné à titre d'exemple non limitatif, et représenté aux dessins annexés, dans lesquels:

30

- la figure 1 est une vue éclatée en perspective d'une chaussure selon l'invention ;

- la figure 2 montre une vue partielle en perspective de la semelle équipée de la pièce de remplissage ;
- les figures 3 et 4 représentent des vues en coupe transversale de la semelle, respectivement avec et sans la pièce de remplissage.

5

### **Description d'un mode de réalisation préférentiel.**

10 En référence aux figures 1 à 3, une chaussure 10 de loisirs du type sandale est composée de deux sous-ensembles superposés, comprenant une semelle 12 à la partie inférieure, et à la partie supérieure une première 14 équipée d'un dispositif d'attache 16 pour la retenue au pied de l'utilisateur.

15 La semelle 12 comporte une embase 17 en matière plastique moulée, dans laquelle est agencé un logement 18 pour l'insertion d'une pièce de remplissage 20 de forme complémentaire. La pièce 20 peut être réalisée en mousse déformable, ou tout autre matériau plastique souple.

20 Le logement 18 présente une rainure 21 de section transversale en U, laquelle est délimitée par un fond 22 sensiblement plat, et une lèvre 24 périphérique moulée avec la semelle 12. La face inférieure 24a de la lèvre 24 s'étend parallèlement au fond 22, tandis que la face supérieure 24b est inclinée vers l'intérieur.

25 La lèvre 24 est surmontée d'un rebord 26 externe faisant saillie verticalement de toute la périphérie de la semelle 12 pour assurer le positionnement centré de la première 14 lors du collage. La structure d'appui de la semelle 12 constitue une surface anatomique grâce à la présence de la lèvre 24 emprisonnant la pièce de remplissage 20 dans la rainure 21. La lèvre 24 possède du côté intérieur une partie centrale élargie 28 conformée selon une voûte plantaire.

30

Le dispositif d'attache 16 fixé à la première 14, est composé de sangles souples entourant le cou-de-pied et l'avant-pied. La première 14 peut être réalisée par une

pièce en cuir découpée en fonction de la forme complémentaire du rebord 26, puis collée sur la face supérieure 24b du rebord 24 d'appui.

5 En fonction du confort souhaité, on peut choisir le matériau de la pièce de remplissage 20.

## Revendications

5

1. Chaussure de loisirs du type sandale, composée :

- d'une semelle (12) ayant une embase (17) avec un logement (18) pour l'insertion d'une pièce de remplissage (20),
- et d'une première (14) équipée d'un dispositif d'attache (16) pour la retenue au

10

caractérisée en ce que le logement (18) de la semelle (12) présente une rainure (21) ayant une section transversale en U, laquelle est délimitée par une lèvre (24) périphérique moulée avec l'embase (17), et comportant une face supérieure (24b) inclinée vers l'intérieur pour servir de surface anatomique d'appui à la première (14).

15

2. Chaussure de loisirs selon la revendication 1, caractérisée en ce que la face inférieure (24a) de la lèvre (24) s'étend parallèlement au fond (22) du logement (18) à l'intérieur de ladite rainure (21).

20

3. Chaussure de loisirs selon la revendication 1, caractérisée en ce que la lèvre (24) est équipée d'un rebord (26) externe faisant saillie selon une direction verticale vers le haut, de manière à assurer un positionnement centré de la première (14) lors du collage sur ladite face supérieure (24b).

25

4. Chaussure de loisirs selon la revendication 3, caractérisée en ce que la première (14) comprend une pièce en cuir découpée en fonction du contour complémentaire du rebord (26).

30

5. Chaussure de loisirs selon la revendication 1, caractérisée en ce que la lèvre (24) possède du côté intérieur une partie centrale élargie conformée selon une voûte plantaire.

5

6. Chaussure de loisirs selon la revendication 1, caractérisée en ce que la pièce de remplissage (20) est réalisée en mousse.

10

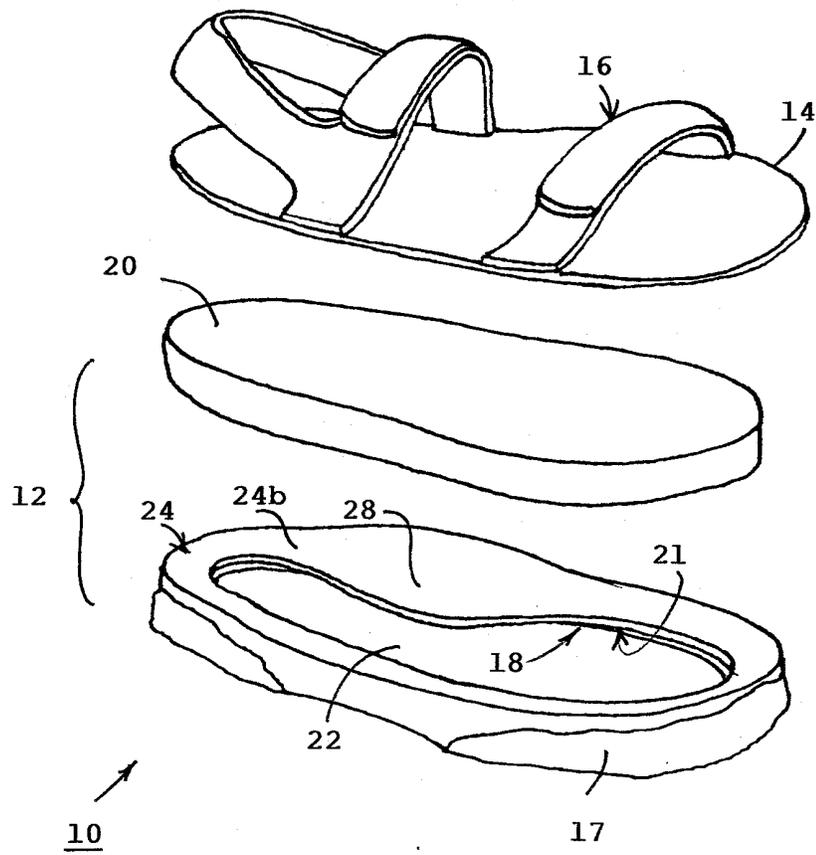


FIG 1

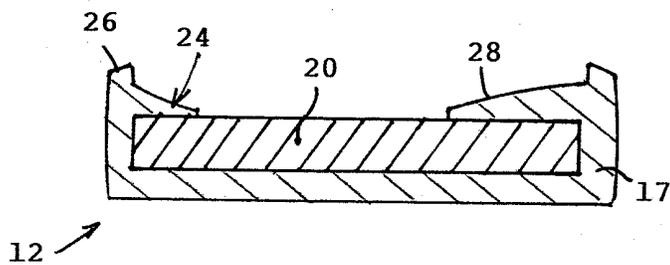


FIG 3

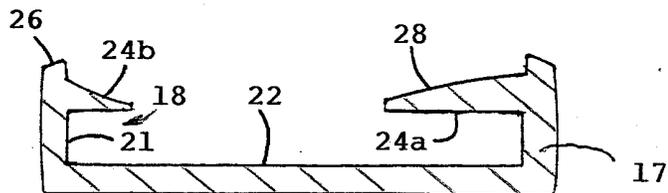


FIG 4

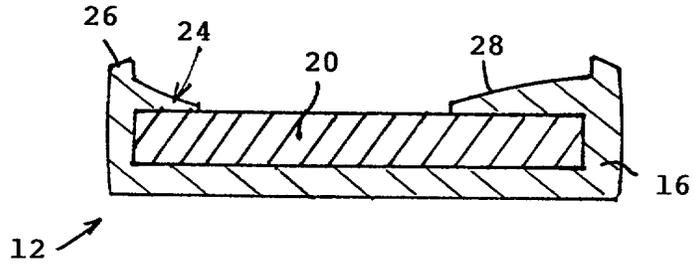


FIG 3

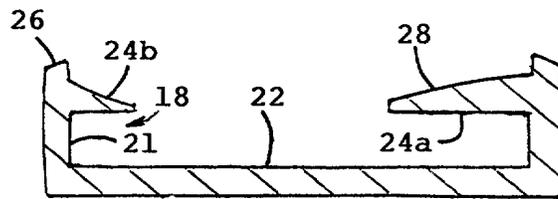


FIG 4

**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 601519  
FR 0104338

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	FR 1 037 244 A (LUCIEN-JOSEPH DEUBEL) 15 septembre 1953 (1953-09-15) * revendications; figure 3 *	1-3	A43B3/12 A43B9/00
Y	CH 188 306 A (SCHUHWARENFABRIK AARAU A G) 31 décembre 1936 (1936-12-31) * le document en entier *	1-3	
A	US 3 800 445 A (GREENBLATT A ET AL) 2 avril 1974 (1974-04-02) * le document en entier *	1	
A	US 4 106 222 A (HOUCK RANDALL G) 15 août 1978 (1978-08-15) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			A43B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
17 décembre 2001		Claudel, B	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

1

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0104338 FA 601519**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 17-12-2001

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 1037244	A	15-09-1953	AUCUN	
CH 188306	A	31-12-1936	AUCUN	
US 3800445	A	02-04-1974	AUCUN	
US 4106222	A	15-08-1978	AUCUN	